

[82] CHAPITRE XI. [i.e., ix.]

TRAITTÉ DE LA PAIX ENTRE LES FRANÇOIS, IROQUOIS
& AUTRES NATIONS.

LE cinquième iour de Iuillet, le prifonnier Iroquois mis en liberté & renuoyé en fon pays, comme i'ay dit au Chapitre precedent, parut aux trois Riuieres accompagné de deux hommes de confideration parmy ces peuples deleguez pour venir traiter de paix avec Onontio (c'est ainfi qu'ils nōment Monsieur le Gouverneur[]), & tous les François & tous les Sauuages nos alliez.

Vn ieune homme nommé Guillaume Coufture qui auoit esté pris avec le Pere Ifaac Iogues, & qui depuis ce temps-là estoit resté dans le pays des Iroquois les accompagnoit, si-toft qu'il fut reconnu chacun se ietta à son col, on le regardoit comme vn homme reffuscité qui donne de la ioye à tous ceux qui le croyoient mort, ou du moins en danger de passer le reste de ses iours dans vne tres-amere & [83] tres-barbare captiuité. Ayant mis pied à terre, il nous informa du dessein de ces trois Sauuages, avec lesquels il auoit esté renuoyé, le plus remarquable des trois nommé Kiotseacton, voyant les François & les Sauuages accourir sur le bord de la riuiere, se leua debout sur l'auant de la Chaloupe qui l'auoit amené depuis Richelieu iufques aux trois Riuieres. Il estoit quasi tout couuert de Pourcelaine, faisant signe de la main qu'on l'escoutast, il s'écria, mes Freres, i'ay